

FICHE DE POSTE APPRENTISSAGE 2024/2025

Date : 22 février 2024

Diffusion : réseaux universitaires et professionnels

L'établissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble recrute

un(e) apprenti(e) en contrat d'apprentissage

en aménagement, planification territoriale, niveau Master 2, pour une période de 12 mois.

Présentation de l'établissement

L'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble a pour mission l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il couvre les territoires de 7 intercommunalités du Sud-Isère qui en sont les membres adhérents, soit 261 communes et une population de 770 000 habitants : Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Communautés de Communes du Grésivaudan, de Saint-Marcellin-Vercors-Isère, de Bièvre Est, de Bièvre lsère et du Trièves.

Le SCoT a été approuvé en décembre 2012, constituant l'un des premiers documents labellisés « Grenelle de l'environnement ». En donnant de grandes orientations pour le territoire à l'horizon 2030, il sert de référentiel aux plans et documents d'aménagement locaux. En 2018, le Bilan après 6 ans de mise en œuvre a confirmé la pertinence de l'action engagée en maintenant le document, tout en identifiant plusieurs mutations et tendances à prendre en compte à terme. 2024 constitue l'année d'un nouveau Bilan de la mise en œuvre. L'actualisation du portrait par grandes thématiques permettra d'objectiver et de partager la situation de la grande région grenobloise et son évolution récente. Ensuite, l'évaluation du document SCoT, sa capacité à répondre aux enjeux actuels et à venir, ainsi qu'aux attentes des élus, leur permettra de se positionner en juillet quant à l'évolution à conduire. En effet, le contexte territorial, la montée en compétence des intercommunalités, le cadre législatif (notamment l'ordonnance des SCoT de 2020 et loi Climat et résilience de 2021) ainsi que l'arrivée de nouveaux documents et stratégies d'échelon supérieur constituent des éléments importants à prendre en compte pour l'évolution de la planification territoriale de la Greg. A minima, le SCoT devra traduire ces prochains mois les objectifs de la loi Climat et résilience dans la territorialisation de la trajectoire ZAN.

Au sein d'une équipe de 6 salariés, l'apprenti (e) s'investira dans un contexte institutionnel et technique riche et varié, en proximité du débat politique des élus : intercommunalités aux larges compétences et présence de nombreux acteurs impliqués dans les réflexions territoriales (Etat, Région, Département de l'Isère, SMMAG, EPF du Dauphiné, EPORA, chambres consulaires, ...).

21/02/24

Présentation de la mission

En lien étroit avec les services concernés des EPCI et l'Agence d'urbanisme, partenaire historique de l'EP SCoT, l'activité de l'établissement sera structurée, durant l'année d'apprentissage, autour de deux grands objectifs :

- La réflexion quant à l'évolution du SCoT, avec potentiellement une révision nécessitant de définir des objectifs et planning associés ;
- La traduction d'une trajectoire ZAN via une modification simplifiée.

Sous la responsabilité du directeur et en articulation avec les 3 chargés de missions en aménagement, l'apprenti(e) participera de manière transversale à ces deux axes de travail. Il/Elle aura notamment pour mission :

- De participer à la qualification de la consommation d'espace observée à travers l'usage de différents types de données ;
- De contribuer à la définition d'une méthodologie pour recenser les projets structurants du territoire, en lien avec les intercommunalités, dans l'optique de proposer une typologie pour les projets dont la consommation d'espace pourrait être mutualisée à l'échelle de plusieurs communes ou intercommunalités;
- De formuler des propositions illustrant les choix possibles en termes de territorialisation du ZAN dans la Greg ;
- De participer au lancement des procédures qui seront envisagées par les élus ;
- De participer à la vie de l'établissement.

Dates du contrat : 12 mois, sur la période de septembre 2024 à août 2025

Profil et compétences : Etudiant(e) en Master 2 urbanisme, aménagement, géographie

Connaissance des enjeux de l'aménagement, avec une sensibilité aux enjeux des transitions environnementale, sociétale, énergétique et économique

Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la planification territoriale et notamment des SCoT

Capacités d'analyse territoriale et de données

Qualités rédactionnelles et de synthèse

Capacité à travailler en équipe

Curiosité et créativité, esprit d'initiative, rigueur

Conditions d'accueil:

Présence au sein de l'équipe de l'établissement, mise à disposition d'un poste et des outils de travail Les locaux de l'établissement sont situés au 44 avenue Marcelin Berthelot, 38 100 Grenoble Indemnités : selon cadre légal, tickets restaurant, participation à la protection sociale (mutuelle / prévoyance)

Contact et candidatures :

Lettre et CV à l'attention de Benoît Parent, directeur : epscot@scot-region-grenoble.org

Date limite des candidatures : 22 mars 2024

Jury envisagé 1ère quinzaine d'avril

